EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2020.00266
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/11/2020

Politique	-	Dossier n°	CM-000278
Commission	**Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux**		
Direction en charge	Finances et contrôle de gestion		
Objet	Société Publique Locale Cap métropole : rapport sur l'activité en 2019.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **06/11/2020**
Compte rendu affiché le : **17/11/2020**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Siham LABICH, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Georges HALLARY, M. Jacques GUARINOS, M. Robert KARULAK, Mme Catherine ZADRA, Mme Véronique FALZONE, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, Germain COLLOMBET

Absents-Excusés
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI (à partir du point 29 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance
Mme Marie-Jo PEREZ

■ Rappel et références
En 2012, la Ville de Saint-Étienne est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Cap métropole en participant à la création de cette société.

■ Motivation et opportunité
Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil Municipal sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

■ Contenu
L'OBJET SOCIAL DE LA SPL

La société a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

A cet effet, la société peut passer toute convention appropriée et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

I - DONNEES GENERALES

1°/ Composition du capital social

Sur l'année 2019, l'actionnariat a été modifié par l'entrée au capital de nouvelles communes (Génilac, La Ricamarie, Saint-Jean-Bonnefonds et Saint-Martin-la-Plaine), la sortie au capital de la commune de La Fouillouse et l'intégration de la commune de L'Horme à l'assemblée spéciale.

Ces mouvements ont été réalisés par le biais de cessions d'actions des communes de Saint-Étienne, La Fouillouse et L'Horme.

Le Conseil d'administration du 13 novembre 2019 a pris acte de l'achèvement du processus de cessions d'actions entre les communes ci-avant nommées.

Le capital reste inchangé à 716 000 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au capital	%	Nombre d'administrateurs
Saint-Étienne Métropole	216	216 000,00 €	30,17	5
Saint-Étienne	176	176 000,00 €	24,58	4
Saint-Chamond	45	45 000,00 €	6,28	1
Firminy	40	40 000,00 €	5,59	1
Rive de Gier	40	40 000,00 €	5,59	1
Le Chambon Feugerolles	40	40 000,00 €	5,59	1
Andrézieux Bouthéon	40	40 000,00 €	5,59	1
Villars	40	40 000,00 €	5,59	1
Assemblée spéciale				
La Ricamarie	18	18 000,00 €	2,51	2
Saint Jean Bonnefonds	15	15 000,00 €	2,09	
La Talaudière	15	15 000,00 €	2,09	
L'Horme	12	12 000,00 €	1,68	
Genilac	10	10 000,00 €	1,40	
Saint Martin La	9	9 000,00 €	1,26	

Plaine				
TOTAL	716	716 000,00 €	100,00	17

2°/ <u>Les dirigeants</u>

- Monsieur Luc FRANCOIS occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Joseph PERRETON est Directeur Général
- Monsieur Jean-Pierre BERGER est Président du Comité d'audit.

3°/ <u>Le personnel de la société</u>

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la société est de 10 salariés (dont 6 cadres) et représente l'équivalent de 9.5 personnes en effectif temps plein.

4°/ <u>Conformément aux dispositions des articles L 232-1 et suivants du Code de Commerce, il convient de noter les points suivants :</u>

- Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices
- Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

5°/ <u>Événements significatifs intervenus en 2019 :</u>

- **La modification de l'actionnariat**

Le tableau ci-dessous récapitule le détail des cessions-acquisitions d'actions entre collectivités.

La Ricamarie	Achat 18 actions à 1 000 € soit 18 000 € à	L'Horme
Genilac	Achat 10 actions à 1 000 € soit 10 000 € à	
Saint Martin La Plaine	Achat 9 actions à 1 000 € soit 9 000 € à	La Fouillouse
Saint Jean Bonnefonds	Achat 2 actions à 1 000 € soit 2 000 € à	
	Achat 13 actions à 1 000 € soit 13 000 € à	Saint-Étienne

- **Les mouvements de personnel**
  - Sur l'année, 5 recrutements dont 1 en aménagement et construction pour remplacement d'un départ et 4 en renouvellement urbain, ont été réalisés (4 responsables de projets et 1 assistante de responsable de projets).

- **Nouvelles opérations confiées à la société**
  - Concession :
    - de travaux : Institut Médico-Educatif (IME) du Chambon Feugerolles,
    - d'aménagements : traitement de l'habitat ancien quartier Tarentaize Beaubrun Couriot et Îlot BEAUNIER à Saint-Étienne, SAC de la Transmilière à Saint Martin La Plaine,

  - Assistance à maîtrise d'ouvrage :
    - Préparation des dispositifs opérationnels de renouvellement urbain (La Ricamarie et Firminy),
    - Animation du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Saint-Chamond,
    - Appui à la commercialisation de 3 îlots quartiers du Soleil et du Crêt de Roch à Saint-Étienne,
    - Études et suivi de chantier d'espace public du pôle sportif sur le secteur Loti à Saint-Étienne,

- Études de faisabilité et de programmation de la ZI République au Chambon Feugerolles.

- Mandat d'études :
  - Mise en place du Comptoir de l'Innovation au sein du bâtiment B 60 à NOVACIERIES à Saint-Chamond,
  - Pour la réalisation d'une zone d'activité à Chamboeuf.

6°/ <u>Événements importants survenus en 2020 (depuis la clôture de l'exercice)</u>

– **<u>Les mouvements de personnel :</u>**
  - Depuis le 1er janvier 2020, 4 recrutements ont été réalisés (2 responsables de projets, 1 référent administratif et financier et 1 assistante opérationnelle ont été recrutés afin de faire face à la croissance de l'activité).

– **<u>La pandémie de COVID :</u>**

L'activité a été contrainte mais elle a pu se poursuivre par le biais du télétravail. Une activité partielle a été accordée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE) à hauteur de 50 % jusqu'au 30 juin.
La direction a invité les salariés à poser les RTT acquis au 30 avril.
A l'heure actuelle, la situation sanitaire ne permet pas de disposer d'une visibilité claire sur les prochains mois.

7°/ <u>Perspectives de la société (plan d'affaires 2019-2021)</u>

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2020 et 2021 a été présenté en conseil d'administration du 21 février 2020.

<u>II – LES COMPTES ANNUELS</u>

<u>1°/ Le compte de résultat</u>

Après avoir enregistré un bénéfice net de 12 k€ lors de l'exercice précédent, la SPL Cap métropole enregistre à nouveau un bénéfice net de près de 33 k€ en 2019.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

<u>A – Les Charges d'exploitation</u>

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 6 050 k€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	836 k€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	5 214 k€

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 836 k€, on constate notamment :

– **Autres achats et charges externes :**

Ce poste s'élève à 249 k€ et comprend notamment un montant de 29 k€ au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL/SPL et un montant de 30 k€ au titre du contrat de sous-location mis en place à compter du 1er mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 29 k€ correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.
Ce poste comprend un montant de 15 k€ au titre de la sous-traitance sur études.
La somme de 97 k€ correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs en fait également partie.

- **Impôts, taxes et versements assimilés :**

Ce poste s'élève à 12 k€ comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs (CFE-CVAE).

- **Salaires et traitements – Charges sociales :**

Le montant du poste salaires et traitements est de 395 k€ et les charges sociales correspondantes sont de 174 k€.

- **Dotations aux amortissements sur immobilisations :**

Ce poste s'élève à 6 k€ et correspond à l'amortissement de l'exercice des logiciels et du matériel informatique et du mobilier.

B – Les Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 6 074 k€ et se répartit comme suit :

- Fonctionnement	861 k€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	5 213 k€

Les produits d'exploitation de la société se composent notamment de :

- Transfert de charges rémunération des concessions 542 k€ (dont ZAC des Aciéries / Novaciéries pour 191 k€ et OPAH RU pour 198 k€).
- Rémunération des mandats d'études et réalisations 42 k€ (dont Études Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) centre ville à Rive de Gier pour 12 k€).
- Prestations de services AMO 264 k€ (dont pour Saint-Étienne Métropole 234 k€ dont 90 k€ pour la 3ème ligne de tramway).

C – Les Résultats

- **Le résultat d'exploitation** de la structure est de : 24.4 k€
- **Le résultat financier** est de : 0 €
- **Le résultat exceptionnel** est de : 21.9 k€
- **L'impôt sur le bénéfice** est de : 13.1 k€

- **En conséquence, le résultat net 2019 de la structure** (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) **est de 33.3 k€**.

2°/ Le bilan

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

A - L'ACTIF

1. L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 81 k€ (dont frais de premier établissement pour 35 k€). Le montant des amortissements au 31 décembre 2019 s'élève à 53 k€, soit une valeur nette comptable de 28 k€.

2. L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 8 016 k€. Il intègre les points suivants :

- **Créances clients et comptes rattachés :**

Ce poste est d'un montant de 143 k€ correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et sur les prestations de services.

- **Autres créances :**

Leur montant est de 114 k€, regroupant les créances de TVA pour 32 k€, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 58 k€ (dont 41 k€ de taxe sur les salaires 2018 et 2019) et la créance de Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E.) de 18 k€.

- **Disponibilités :**

Ce poste s'élève à 7 757 k€ et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations et propres à la Société à la date du 31 décembre 2019.

Les comptes de liaison à l'actif (384 k€) traduisent les avances de trésorerie consenties aux opérations par les comptes bancaires (rémunération société à encaisser).

Le total du bilan ressort à 8 427.4 k€ au 31 décembre 2019.

B – LE PASSIF

1. Les capitaux propres

Les capitaux propres sont de 836 k€ et se décomposent comme suit :

- **Capital social** : 716 k€
- **Réserve légale** : 4 k€
- **Report à nouveau des exercices antérieurs** : + 83 k€
- **Résultat de l'exercice** : + 33 k€

2. Les emprunts et dettes

- **Emprunts et Dettes financières :**

Ce poste s'élève à 27 k€ et représente le solde débiteur au 31 décembre 2019 du compte bancaire de l'opération IME du Chambon Feugerolles.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés :**

Elles sont de 68 k€ et correspondent à des dépenses non réglées au 31 décembre 2019 auprès des tiers de la SPL.

- **Dettes fiscales et sociales :**

A la date du 31 décembre 2019, elles sont de 182 k€. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc).

Les comptes de liaison au passif (7 314 k€) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

III – L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la Société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le Chiffre d'Opérations 2019 (y compris conduites d'opérations) est de 5 535 k€ HT et de 6 090 k€ TTC.

■ Maîtrise d'ouvrage

Néant

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**0,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir prendre acte de cette information sur l'activité de la SPL Cap métropole en 2019.

■ Décision

Prend acte
59 voix

M. Gaël PERDRIAU , M. Gilles ARTIGUES , Mme Siham LABICH , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Patrick MICHAUD , Mme Nicole PEYCELON , M. Paul CORRIERAS , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Frédéric DURAND , Mme Nadia SEMACHE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Samy KEFI-JEROME , Mme Pascale LACOUR , M. Charles DALLARA , Mme Brigitte MASSON , M. Denis CHAMBE , Mme Nicole AUBOURDY , M. Claude LIOGIER , Mme Delphine JUSSELME , M. Lionel BOUCHER , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Maryse ZOFFO , M. Jacques PHROMMALA , Mme Marie-Jo PEREZ , M. Jean-Noël CORNUT , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Dominique MANIN , M. Alain SCHNEIDER , M. Georges HALLARY , M. Jacques GUARINOS , M. Robert KARULAK , Mme Catherine ZADRA , Mme Véronique FALZONE , M. Abdelouahb BAKLI , Mme Brigitte REGEFFE , M. Thierry NITCHEU , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Catherine GROUSSON , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Diarra KANE , Mme Laura CINIERI , Mme Fanny RIVEY , M. Tom PENTECOTE , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Danielle TEIL , M. Jean DUVERGER , Mme Christel PFISTER , M. Olivier LONGEON , M. Michel

NEBOUT , M. François BOYER , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Ali RASFI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Julie TOKHI , M. Pierrick COURBON , M. Germain COLLOMBET

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU